

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

**2019 V. 78** Vœu relatif à l'immeuble de bureaux vacants sis 122-126, rue du Château des Rentiers (75013).

-----

#### Le Conseil de Paris,

En réponse aux vœux déposés par Marie Atallah, Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris Jérôme Coumet, Annick Olivier, Marie-Pierre de la Gontrie et les élus du groupe socialiste et apparentés Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et les du Groupe communiste front de gauche ;

Considérant que la lutte contre l'exclusion a été érigée grande cause de la mandature en 2014 et que la mise à l'abri des sans domicile fixe est une nécessité absolue pour la Ville de Paris particulièrement en période de grand froid ;

Considérant que plus de 3 000 personnes sans domicile ont été recensées par tes bénévoles parisien.ne.s lors de la Nuit de la solidarité en février 2018 ;

Considérant la tension très forte qui pèse sur le système d'hébergement à Paris et en Ile-de-France plus globalement ; .

Considérant la mobilisation de la Ville de Paris pour ouvrir de nouvelles places d'hébergement aux côtés de l'État, compétent en ce domaine, conduisant la capitale à disposer aujourd'hui de plus de 20 000 places d'hébergement d'urgence ;

Considérant le contexte de la demande de logement à Paris avec plus de 130 000 demandeurs de logement social ;

Considérant que la Ville de Paris agit, au nom de la justice et de la mixité sociale, pour faire du droit au logement digne et accessible à tous une priorité de sa politique, notamment par la création de plus de 7 000 logements sociaux par an ;

Considérant l'engagement de notre collectivité en faveur de la lutte contre les logements vacants et de la transformation des bureaux vacants en logements accessibles pour les Parisiennes et Parisiens qui en ont besoin ;

Considérant l'objectif parisien de transformer 250 000 m<sup>2</sup> de bureaux vides en logements d'ici 2020 ;

Considérant que l'immeuble de 10 000 m<sup>2</sup> situé au 126 rue du château des rentiers, acquis en 2013 par le groupe privé AMUNDI, leader européen en matière de gestion d'actifs, est inoccupé depuis le déménagement des bureaux de la Brigade financière en 2017 ;

Considérant l'évolution du cadre législatif en faveur de la transformation des locaux de bureaux vides en logements et notamment dans les zones tendues comme Paris et l'Ile-de-France ;

Considérant que ce bâtiment demeure vide et qu'aucun permis de construire n'a été déposé pour d'éventuelles transformations ou changement de destination ;

Considérant que cette situation est intolérable face à l'urgence sociale ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris se rapproche du propriétaire Amundi afin d'utiliser au plus vite le bâtiment, à intercalaire, pour l'accueil des personnes sans-abri et un accompagnement social, en relation avec les services de l'État ;
- Que la Maire de Paris s'adresse à l'État pour demander l'examen de l'application de la loi de réquisition afin que l'immeuble puisse abriter des personnes mal logées ou sans domicile fixe,
- Que la Maire de Paris étudie la possibilité de recourir à une appropriation publique visant à la transformation de destination de cet immeuble et à l'élaboration d'un programme d'intérêt général utile aux parisiens : logement social, hébergement, résidence pour personnes âgées ou jeunes travailleurs etc.